

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2021 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Votants	19	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	02	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

Date de convocation : 18/03/2021

Présents : M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme E. JULLIARD, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

Excusés : M. P. NUSSBAUM

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme R. DE AZEVEDO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20210323-01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 février 2021

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2021. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20210323-02 Validation Document d'arpentage – Echange de terrains Rue de la Vigne

Dans le cadre des travaux prévus Rue de la Vigne, le Conseil municipal avait émis un avis favorable, en date du 06/07/2020, pour l'échange des terrains entre M. et Mme David MOYSE et la commune.

Un PV de mesurage et d'estimations des parcelles de terrains a été établi par le Cabinet BETTINELLI-GRAPPE, le 18 mars dernier.

Il est proposé l'échange des parcelles :

- ZB 82 (7a91ca) et ZB 83 (0a61ca), actuellement propriété de M. et Mme David MOYSE, au profit de la Commune de Montlebon ;
- ZB 75 (27a83ca), ZB 78 (25a58ca) et ZB 80 (11a44ca), actuellement propriété de la Commune de Montlebon, au profit de M. et Mme David MOYSE.

L'exposé de Mme le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le procès-verbal de mesurage et d'estimations des parcelles de terrain à échanger entre M. et Mme MOYSE et la commune de Montlebon, établi par le Cabinet BETTINELLI-GRAPPE le 18/03/2021 ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer ce procès-verbal.

20210323-03 Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2021 du Budget Eau en y apportant les éclairages techniques nécessaires au fur et à mesure de la présentation et des questions des Conseillers Municipaux.

Des travaux seront programmés sur l'année :

- Travaux d'AEP pour la rue de la Chapelle, Les Cheminots et les Fontenottes : estimation = 320 000.00 € HT, à laquelle il faudra ajouter les frais de maîtrise d'œuvre pour environ 10 000.00 € HT.

20210323-04 Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – Budget Bois

Mme ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2021 du Budget Bois. L'essentiel du budget est préparé avec le concours de l'Office National des Forêts.

Il est décidé cette année la réalisation d'une piste forestière pour environ 9 000.00 €.

20210323-05 Débat d'Orientation Budgétaire 2021 – Budget Communal

Mme ROUGNON-GLASSON présente la préparation budgétaire 2021 du Budget Communal. Les grandes lignes du budget sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité du chapitre 011 Charges à caractères générales : avec toutefois une augmentation du compte 615221 pour le démontage de l'ancienne école des Fontenottes pour 26 400.00 €
- Augmentation des dépenses de charges de personnel (embauche d'un Policier municipal, et retour de personnel en congé parental et disponibilité),

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Toutes les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour.
- Reversements des budgets annexes sont en nette diminution : virement du Budget Bois uniquement pour 45 000.00 €.
- Le montant de fiscalité ne peut pas être calculer pour le moment, car le montant des bases ne nous a pas encore été communiqué. La réforme fiscale visant à supprimer la Taxe d'Habitation se traduira à compter de 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales. Pour compenser la perte de la Taxe d'Habitation, la commune se verra attribuer la part départementale du Foncier bâti perçu par le Département sur le territoire communal. Le taux départemental viendra donc s'additionner au taux communal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Un arbitrage est établi pour le choix des priorités en matière de dépenses d'investissement. Notamment au chapitre 20 Immobilisations incorporelles et chapitre 21 Immobilisations corporelles, le Conseil Municipal sélectionne rigoureusement les dossiers pouvant faire l'objet d'une dépense sur l'année 2021. Les autres dossiers, seront réétudiés sur un exercice ultérieur.

Il est notamment retenu les points suivants :

- Frais d'étude pour le projet d'aménagement Rue de la Sablière ;
- Refonte du site Internet ;
- Aménagement de Terrain (Rue des Seignes) ;
- Achat de nouveaux jeux pour l'aire Place des Minimes ;
- Achat d'un pare-ballons pour le Terrain multisports ;
- Réalisation de caveaux au cimetière de Sur la Seigne ;
- Travaux de peinture extérieure du Cloître (fenêtres) ;
- Finalisation des travaux d'Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics (Les Fontenottes, Derrière le Mont...) ;
- Travaux à l'Ecole (Isolation du grenier, rénovation de plancher...) ;
- Rénovation de la toiture des pompes à incendie à Derrière le Mont ;
- Travaux dans la chaufferie centralisée ;
- Travaux aux Vestiaires de foot ;
- Travaux de voirie :
 - o Voirie Rue de la Vigne,
 - o Réfection de la route du Mont Dessus,
 - o Aménagement Parking de l'Ecole,

- Travaux des Ponts de Morteau (surlargeur)
- Frais d'étude pour la réfection de la route de Cornabey,
- Frais d'étude pour la réalisation de la Voie douce Montlebon-Morteau
- Réfection de l'Eclairage public ;
- Pose de panneaux signalétiques dans la commune ;
- Achat de défibrillateurs pour la Salle des Fêtes de Derrière le Mont et la Mairie ;
- Achat de 2 vidéoprojecteurs et tableaux numériques pour l'Ecole ;
- Achat de petits matériels et de mobilier pour le Péri-scolaire
- Achat d'une voiture d'occasion à mutualiser entre le policier municipal et les employés communaux ;
- Achat de matériels techniques divers.

Le montant total de ces investissements s'élève à environ 580 000.00 €.
Des subventions de l'Etat viennent en partie contribuer au financement.

20210323-06 Questions diverses

- Prochain Conseil municipal – le Mardi 06 avril à 20h15 – Vote des Budgets Primitifs

La séance est levée à 23H30.

**Le Maire,
Catherine ROGNON**



